

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de l'arrondissement d'Anjou demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve que lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **lundi 15 août 2022, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **5555, rue De Boucherville** - visant à permettre l'implantation d'une serre en cour avant, dérogeant ainsi aux dispositions de l'article 340 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) qui interdisent l'implantation d'une construction dans une cour avant adjacente à une entrée principale.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

La documentation relative à cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section « Dossiers à l'étude » : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

FAIT À MONTRÉAL, CE 29^E JOUR DE JUILLET 2022.

La secrétaire d'arrondissement,

Annick Barsalou